

ÉDUCATION NUMÉRIQUE ET ÉDUCATION AUX MÉDIAS

Point 3.7 du programme 2020-2023

Commission pour l'éducation numérique, CONUM



Christophe Cattin
président de la CONUM

Une commission permanente est instituée, sous le nom de commission pour l'éducation numérique (ci-après CONUM), en qualité d'instrument de coordination, d'élaboration et de conseil pour la CIIP dans le champ de la mise en œuvre d'une éducation numérique à tous les niveaux du système éducatif, de la veille technologique et pédagogique, ainsi que de la concertation entre la CIIP et diverses organisations partenaires.

Les travaux de la CONUM se basent sur le Plan d'action en faveur de l'Éducation numérique (PAN), adopté par l'Assemblée plénière de la CIIP (AP-CIIP) en novembre 2018. Ils portent essentiellement sur les domaines d'action prioritaires qui constituent les cinq axes du PAN : l'élaboration de plans d'études, l'équipement, la formation des professionnel.les, la collaboration avec les Hautes écoles et la concertation et veille technologiques et pédagogiques.

La CONUM a suivi et soutenu les travaux qui ont permis l'adoption en mars 2021 du *Plan d'études romand pour l'éducation numérique* (PER EdNum) et de son intégration dans le Plan d'études romand (PER). Les travaux de la CONUM ont permis de discuter des différentes visions et missions de l'éducation numérique à l'école, notamment en matière de prévention des mésusages et d'utilisation opportune des outils à disposition.

L'introduction du PER EdNum constitue une étape importante du PAN et ses effets sur l'école sont importants. Sa mise en œuvre dans les cantons doit faire l'objet d'un suivi régulier et d'une étroite concertation entre les acteurs. Outre des échanges soutenus entre ses membres, la CONUM a initié un panorama de l'introduction de l'éducation numérique portant notamment sur la dotation horaire par cycles, la formation et l'encadrement des enseignant.es ou les moyens d'enseignement utilisés (ME).

Nouvelle dotation pour le développement des produits numériques

Le groupe interne de la CONUM chargé de proposer un projet « d'espace numérique d'apprentissage romand » (ENAR) a vu ses travaux se concrétiser dans l'adoption par l'AP-CIIP d'un mandat qui permettra une supervision et une meilleure coordination de la mise à disposition des ressources et des moyens d'enseignement numériques. Les conclusions du groupe ENAR ont rejoint celles de la Task force MERNUM chargée de revoir le processus de mise à disposition des moyens d'enseignement. Nanties de ces conclusions, l'AP-CIIP a approuvé la création d'un nouveau poste de responsable des produits numériques qui sera responsable de diriger les projets de conception des supports numériques et l'évolution vers une plateforme numérique unique de la CIIP. La CONUM est étroitement associée au pilotage de ce projet.

En matière d'équipements, la CONUM a mené plusieurs travaux, notamment sur le thème du dispositif « AVEC » ou « BYOD » et a émis un certain nombre de propositions pour définir le cadre

Thèmes traités

>>